



CESER
champagne-ardenne

AVIS DU CESER

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 15 JUIN 2012

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2011**
- **DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012**
RAPPORTS SANS INCIDENCE BUDGÉTAIRE
- **FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI :**
BILAN D'EXÉCUTION 2010-2011 ET RÉSULTATS DE LA
CONSULTATION 2012-2013
- **PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE RÉGIONAL**

AVIS

SOMMAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 3

AVIS SUR LE RAPPORT GÉNÉRAL DU PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL.....4

FINANCES8

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE10

TRANSPORTS.....12

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR RECHERCHE13

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012 ET RAPPORTS SANS INCIDENCE BUDGÉTAIRE15

FINANCES16

DÉVELOPPEMENT AGRICOLE.....17

ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION.....20

ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME.....22

TRANSPORTS.....24

AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES.....26

FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI : BILAN D'EXÉCUTION 2010-2011 ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION 2012-201329

ENSEIGNEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE APPRENTISSAGE – INSERTION.....30

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE RÉGIONAL.....33

ENVIRONNEMENT CULTURE ET VIE SOCIALE SPORT – TOURISME.....34

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2011**

Rapporteur général : **Éric HEBRARD**

Séance Plénière du 15 juin 2012

Avis adopté à l'unanimité

Si le compte administratif 2011 traduit l'engagement pris par la Région dans le cadre des orientations budgétaires et du budget 2011, le CESER constate cependant des taux d'exécution en baisse par rapport aux années précédentes. Il observe un taux d'exécution de 94 % en dépenses de fonctionnement mais de 69 % en dépenses d'investissement.

Ces taux de réalisation restent néanmoins meilleurs quand la Région a la maîtrise d'ouvrage.

Le CESER attire l'attention sur la baisse significative (96,4 % en 2010 contre 67,6 % en 2011) des crédits d'investissement destinés à la création de nouvelles activités dans le domaine économique.

Cette situation, due notamment à un manque de visibilité des entreprises et aux difficultés bancaires, conduit la Région à s'interroger sur la réponse à apporter à un besoin de financement quand le secteur bancaire fait défaut. Le CESER rappelle à cet égard sa préconisation d'un « fonds régional de développement et d'orientation économique et de l'emploi ».

Le CESER note également un taux de consommation excessivement faible des crédits provenant des fonds structurels destinés aux appels à projets urbains.

La rareté des projets, les difficultés rencontrées par les collectivités à obtenir des financements, dans un contexte économique et financier difficile, expliquent la faiblesse de ce taux d'exécution. Ces retards pénaliseront

la Région pour sa demande de fonds européens pour la prochaine programmation.

Le retard pris dans le cadre des investissements liés au CPER, dans le domaine de l'immobilier universitaire, conduit le CESER à exprimer de fortes craintes quant à leur réalisation avant 2013. Une suppression de crédits n'est pas à exclure car leur redéploiement risque d'être impossible avant la fin du CPER.

Le CESER rappelle l'importance stratégique de l'université et de la recherche pour l'attractivité et le développement économique et social de notre région.

Pour le CESER, si la Région n'a pas de responsabilité directe dans la faiblesse de réalisation, voire dans la non exécution de programmes pour lesquels elle n'a pas la maîtrise d'ouvrage, elle doit cependant, dans une démarche plus volontariste, renforcer son rôle d'accompagnement et peser davantage dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées par les acteurs économiques, les collectivités et l'université pour mener à bien les projets programmés.

Pour le CESER, l'implication de la Région dans les projets nécessitant de lourds investissements ne doit pas la conduire à sous-estimer l'importance des projets à faible niveau de financement (inférieur à 50 000 euros) qui, par leur nature et leur nombre, contribuent fortement à réduire les inégalités sociales et territoriales.

Le CESER note par ailleurs la nécessité de l'instauration d'un nouveau système de péréquation entre les régions, tenant compte des caractéristiques géographiques, économiques et sociales ainsi que de la faible densité territoriale. Ces caractéristiques induisent des coûts de fonctionnement et d'aménagement plus importants pour la Champagne-Ardenne. Cette nouvelle péréquation serait de nature à répondre à la nécessité d'assurer un service public de proximité et équitable entre les différents territoires des différentes régions.

La question de l'autonomie financière, la disponibilité de marges de manœuvre amènent le Conseil régional à s'interroger sur les moyens à redonner aux Régions afin qu'elles assument leurs choix en pleine responsabilité. Le CESER rappelle qu'il a déjà alerté sur la situation financière et l'absence de réelles marges de manœuvres régionales. Il rappelle que, dans son avis sur les orientations budgétaires 2011, il avait apporté son soutien à la Région dans toutes les démarches qu'elle entreprendrait afin que l'État change les règles actuelles de financement des collectivités locales. Le CESER renouvelle son appel à une remise à plat de la fiscalité locale pour permettre une réelle politique de décentralisation.

Le CESER souligne enfin l'effort fait par la Région pour contenir les dépenses liées au fonctionnement, grâce à des investissements générateurs d'économie en matière de consommation d'énergie, de déplacements et plus généralement de rationalisation des dépenses.

Le CESER constate :

- **des taux d'exécution en baisse par rapport aux années précédentes ;**
- **un taux de consommation excessivement faible des crédits provenant des fonds structurels destinés aux appels à projets urbains ;**
- **la nécessité de l'instauration d'un nouveau système de péréquation entre les régions ;**
- **l'effort fait par la Région pour contenir les dépenses liées au fonctionnement.**

Le CESER préconise que :

- **un « fonds régional de développement et d'orientation économique et de l'emploi » soit créé ;**
- **la Région renforce son rôle d'accompagnement et pèse davantage dans la recherche de solutions aux difficultés rencontrées par les acteurs ;**
- **l'État change les règles actuelles de financement des collectivités locales ;**
- **la fiscalité locale soit remise à plat pour permettre une réelle politique de décentralisation.**

Rapporteur : **André SECONDE**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

L'exercice 2011 affiche un résultat de clôture positif : 7,3 millions d'euros. Ce résultat s'explique par le fort excédent de la section de fonctionnement (89,2 millions d'euros) qui est venu combler le déficit du solde d'exécution de la section d'investissement.

L'année 2011 a vu une faible augmentation du produit de la fiscalité directe de 0,5 %. Seul le FCTVA affiche un taux de progression conséquent, du fait des investissements réalisés par la région en 2009.

Concernant la fiscalité indirecte, le produit encaissé au titre de la taxe sur les cartes grises est en augmentation en 2011 (38,5 millions d'euros contre 36,2 millions d'euros en 2010). Il demeure toutefois inférieur au produit attendu (taux de réalisation de 93,8 %), et ce, en dépit de l'augmentation de 35 à 37 € du coût par cheval-vapeur. La TIPP, attribuée à la région au titre des transferts de compétences de la loi du 13 août 2004, stagne du fait d'une assiette peu évolutive. Ces deux recettes se trouvent impactées par la situation économique actuelle.

Il est à noter que, en 2011, la Région a dû faire face à un blocage des appels de fonds de la part de la Commission Européenne. Cette situation pourrait avoir pour effet de retarder la mise en œuvre de projets nécessaires au développement économique sur le territoire.

Après trois années de baisse consécutive, l'encours de la dette régionale repart à la hausse. Il s'établit à 408 millions d'euros, contre 347,6 millions d'euros en 2010, soit une hausse de 60,6 millions d'euros. Cette hausse s'explique notamment par un emprunt levé en juin 2011, au titre de l'année 2010 et au sujet duquel le CESER s'était interrogé, à juste titre, dans son avis sur le compte administratif. A cet encours, il convient d'ajouter le Crédit bail (95 millions d'euros), qui porte l'encours total à 503,2 millions d'euros.

BILAN SOCIAL

Le CESER tient à souligner la qualité du document présenté.

Il note les efforts réalisés dans le cadre de la prise en compte du handicap, tout comme ceux portant sur la réduction de la précarité dans les lycées (part des contractuels ramenée à 2,3 %).

Le CESER constate :

- ***un résultat excédentaire de 7,3 millions d'euros.***

Le CESER s'interroge :

- ***sur la progression de l'encours de la dette régionale ;***
- ***sur le faible impact de la fiscalité indirecte (TIPP et cartes grises), seul levier encore à disposition de la Région.***

Rapporteure : Evelyne Charton

Séance Plénière du 15 juin 2012

Avis adopté à l'unanimité

Le CESER constate, sur 2011, la baisse des taux de réalisation, tant en investissement qu'en fonctionnement. Elle est principalement due à :

- des éléments conjoncturels : diminution des sollicitations et des créations d'entreprises ainsi que de l'auto-entreprenariat, non réalisation des projets budgétés, lenteur dans les prises de décision, tant des créateurs que des banques et augmentation du nombre d'entreprises en difficulté ;
- des problèmes organisationnels au sein de la Direction du Développement Économique liés au changement de direction, qui a induit un manque temporaire de personnel...

Ceci a conduit à l'émergence :

- de la mise en place, en septembre 2010, d'une cellule de veille pour les entreprises en difficulté. Des entreprises et leurs emplois ont été ainsi sauvegardés,
- d'un nouveau métier au sein de la Direction : la gestion des contentieux qui consiste à revoir l'étalement des avances remboursables (20 à 25 % des entreprises aidées ont des difficultés à rembourser).

Si le traitement de nombreuses aides à faible montant est chronophage, il correspond toutefois aux besoins et au tissu économique de notre région.

Le CESER préconise un suivi plus formalisé des entreprises soutenues afin de mesurer l'efficacité des aides accordées.

La commission de suivi existante pourrait procéder par sondage, sur des critères à définir. Les constats seront forcément bénéfiques pour les entreprises.

Monsieur le Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne pose la question de l'accès des entreprises aux financements de leurs innovations (page 28). Le nouveau dispositif national qui est annoncé pourrait être une réponse directe ou indirecte à cette difficulté financière rencontrée par les entreprises. Le CESER attend de savoir quand et comment il sera mis en place. Pour être efficace, ce nouveau dispositif national devrait prendre en compte les caractéristiques de notre territoire « très étiré » dont l'aménagement est plus coûteux que pour d'autres régions.

Par ailleurs, le CESER s'inquiète du retard pris dans le démarrage des chantiers qui a des effets fortement négatifs sur l'activité des entreprises et de l'emploi, dans les domaines du bâtiment et des travaux publics.

Le CESER constate :

- **la baisse des taux de réalisation en investissement et en fonctionnement ;**
- **la création d'une cellule de veille et d'un pôle « gestion des contentieux ».**

Le CESER s'interroge sur :

- **la mise en place du dispositif national qui permettrait le financement des innovations ;**
- **le retard pris dans le démarrage des chantiers qui impacte l'activité et l'emploi dans les domaines du bâtiment et des travaux publics.**

Le CESER préconise :

- **un suivi plus formalisé par sondage des entreprises soutenues pour mesurer l'efficacité des aides accordées par la commission existante.**

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

Le CESER constate, concernant les infrastructures ferroviaires, que les taux de réalisations sont plus faibles en 2011 (91,46 %) qu'en 2010 (100 %) ce qui tient essentiellement à un retard d'appel de fonds. Il ne s'agit donc pas d'une carence quelconque de la Région mais d'un retard lié à la programmation de travaux.

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Séance Plénière du 15 juin 2012

Avis adopté à l'unanimité

Recherche-développement et innovation

Le CESER s'inquiète du net recul du taux de réalisation du budget consacré à la recherche-développement et à l'innovation entre 2010 et 2011 (61 % en 2011 contre 78 % en 2010). Il traduit le retard pris par des projets qui devraient se réaliser en 2012. Le CESER s'interroge sur les capacités financières de la Région à rattraper ce retard.

En ce qui concerne l'action en faveur de l'innovation et de la recherche-développement dans les entreprises, le CESER déplore que des problèmes de fonctionnement interne à la collectivité (retard de recrutement, réorganisation des services, charge de travail supplémentaire due à l'audit FEDER) accroissent les délais et pénalisent l'efficacité de l'intervention.

Le CESER regrette le déséquilibre entre les sciences humaines et sociales, d'une part, et les autres domaines scientifiques, d'autre part, dans les projets retenus dans le cadre du programme « essaimage » (dispositif visant à faciliter l'exploration de nouvelles voies de recherche). Il souhaite que l'information sur les actions régionales pour le soutien à la recherche soit diffusée plus largement, notamment en direction des enseignants-chercheurs.

Immobilier des établissements d'enseignement supérieur

Au vu de l'enjeu pour la région, le CESER est de plus en plus inquiet sur le retard, toujours plus important, pris par le projet de l'Université de Reims Champagne-Ardenne de rassemblement de ses campus Moulin de la Housse et Croix Rouge sur un seul site.

Aides aux étudiants

Le CESER souhaite que sa demande de réciprocité entre Régions dans les aides aux étudiants puisse enfin progresser.

Le CESER constate :

- ***un net recul du taux de réalisation entre 2010 et 2011 en matière de recherche-développement et innovation ;***
- ***le retard, toujours plus important, pris par le projet de l'URCA de rassemblement de ses campus Moulin de la Housse et Croix Rouge sur un seul site.***

Le CESER souhaite :

- ***que l'information sur les actions régionales pour le soutien à la recherche soit diffusée plus largement, notamment en direction des enseignants-chercheurs ;***
- ***que sa demande de réciprocité entre Régions dans les aides aux étudiants puisse enfin progresser.***

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012
RAPPORTS SANS INCIDENCE
BUDGÉTAIRE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012
RAPPORTS SANS INCIDENCE
BUDGÉTAIRE

Rapporteur : **André SECONDÉ**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

Cette décision modificative prend en compte l'affectation du résultat de l'exercice 2011, (7,3 millions d'euros) ainsi que des ajustements en dépense et en recette, pour un volume de recettes réelles total de 16,5 millions d'euros.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012
RAPPORTS SANS INCIDENCE
BUDGÉTAIRE

Rapporteur : **Philippe BAUDET**

Séance Plénière du 15 juin 2012

Avis adopté à l'unanimité

Installation en agriculture

Dans l'objectif de faciliter les installations, l'ouverture des aides régionales aux porteurs de projets qui prennent un statut d'agriculteur à titre secondaire va dans le bon sens. Il faut toutefois veiller à ce qu'il y ait une participation effective du porteur aux travaux de l'exploitation.

Diversification agricole

La prise en compte, pour le maraîchage, de la main d'œuvre saisonnière dans le calcul de la valeur ajoutée par effectif moyen, critère intervenant dans l'éligibilité à l'aide régionale, va dans le sens d'un encouragement au développement de cette filière en Champagne-Ardenne qui répond à de vrais besoins.

Soutien à l'élevage

Le CESER se réjouit de l'aboutissement de la démarche de contrat de filière bovins lait et viande et de sa traduction dès cette décision modificative par la mise en place d'un premier dispositif au travers d'un programme régional pour le stockage des fourrages dans les élevages bovins et ovins.

Le CESER souhaite que ce nouveau programme, pour lequel les constructions éligibles devront être intégralement réalisées en bois, soit en cohérence avec les préconisations qu'il a formulées lors de son autosaisine « bois et construction » (*« favoriser les circuits courts permettant l'utilisation de la ressource régionale et sa valorisation locale », « accompagner le développement de l'activité bois construction par un développement et une adaptation de la formation initiale et continue à l'évolution des métiers de la construction », ...*).

Aménagement de zones agricoles en faveur de la biodiversité

Le CESER demande à ce que les schémas de plantation de haies prennent en compte la nature des essences afin que ces dernières soient celles favorables aux auxiliaires de l'agriculture.

Le CESER constate :

- ***une ouverture des aides régionales aux porteurs qui prennent un statut d'agriculteur à titre secondaire, pour l'installation ;***
- ***l'aboutissement de la démarche de contrat de filière bovins lait et viande.***

Le CESER souhaite que :

- ***le programme régional pour le stockage des fourrages dans les élevages bovins et ovins soit en cohérence avec les préconisations qu'il a formulé lors de son autosaisine « bois et construction » ;***
- ***les schémas de plantation de haies prennent en compte la nature des essences afin que ces dernières soient celles favorables aux auxiliaires de l'agriculture.***

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012
RAPPORTS SANS INCIDENCE
BUDGÉTAIRE**

Rapporteuse : **Marie-Claude BRIET**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

Objet : Lycées - Apprentissage

La Région a mis en place un nouveau contrat de maintenance des chaudières sur les 20 lycées les mieux isolés. Cette initiative s'inscrit dans un souci prospectif de réduction des coûts d'énergie et de développement durable sur le long terme. Le CESER encourage la Région à poursuivre dans ce sens et à généraliser cette pratique sur l'ensemble des lycées.

Le CESER prend acte d'une nouvelle modalité d'attribution des aides régionales à l'investissement des établissements d'enseignement secondaire privés : il s'agit de verser les financements via les communes ou les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) lorsque les établissements n'ont pas les capacités d'autofinancement ou de lever l'emprunt pour la réalisation de leur projet. Le CESER incite la Région à la plus grande prudence quant à l'appréciation de la notion d'exception, s'agissant de versement de financements publics soumis à cahier des charges.

La fusion des EPLE (Établissements Publics Locaux d'Enseignement) dans les Ardennes et la Haute-Marne entraîne une modification des tarifs d'internat, lesquels se rapprochent de la tarification moyenne (environ 1400 €). Ceci se traduira, dès la rentrée scolaire 2012, par une augmentation de 20,60 € pour les familles ardennaises concernées et de près de 90 € pour les familles haut-marnaises. Sans remettre en cause ce principe, le CESER regrette la hausse substantielle que devront supporter les familles haut-marnaises : une

augmentation progressive aurait été souhaitable.

**Objet : Formation professionnelle – Insertion
Accès à l'emploi**

L'évolution des besoins de formation et l'insuffisance des moyens financiers mobilisés par Pôle Emploi obligent la Région à augmenter son budget pour répondre à la demande. Ainsi, progressivement, la Région se substitue à ses partenaires pour la prise en charge de la rémunération et des frais de déplacement des stagiaires, pour le financement de nouvelles formations, ainsi que pour certaines formations transférées arbitrairement sans compensation (formations sanitaires et sociales).

Objet : Égalité Femmes-Hommes

Le CESER note avec satisfaction la création de l'Observatoire régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le plan d'actions à venir, le CESER propose qu'une étude soit menée sur les conséquences de la dégradation de la situation des femmes en Champagne-Ardenne (précarité, difficulté d'accès aux soins, raccourcissement de l'espérance de vie, hausse du chômage, problème d'accès à la formation, ...). De même, le CESER propose qu'une clause concernant la diffusion de la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes soit inscrite dans les cahiers des charges des appels d'offres de formation afin que des journées de sensibilisation sur cette thématique soient organisées.

Le CESER prend acte :

- *d'une nouvelle modalité d'attribution des aides régionales à l'investissement des établissements d'enseignement secondaire privés et incite la Région à la plus grande prudence quant à l'appréciation de la notion d'exception, s'agissant de versement de financements publics soumis à cahier des charges.*

Le CESER regrette :

- *la hausse substantielle du tarif de l'internat que devront supporter les familles haut-marnaises : une augmentation progressive aurait été souhaitable.*

Le CESER propose :

- *qu'une étude soit menée sur les conséquences de la dégradation de la situation des femmes en Champagne-Ardenne ;*
- *qu'une clause concernant la diffusion de la culture de l'égalité entre les femmes et les hommes soit inscrite dans les cahiers des charges des appels d'offres de formation afin que des journées de sensibilisation sur cette thématique soient organisées.*

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012
RAPPORTS SANS INCIDENCE
BUDGÉTAIRE**

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

Objet : Culture

Le CESER souligne l'intérêt qu'il attache à la transversalité des deux initiatives retenues en faveur de la création cinématographique de longs métrages, à savoir :

- 26 clips de 3 minutes portant sur les principaux sites de Champagne-Ardenne vus du ciel dont la diffusion est prévue début 2013 sur France 3 et sur lesquels la Région disposera d'un droit d'usage ;
- un téléfilm sur le vignoble en partenariat avec le Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (CIVC), les villes d'Épernay et de Reims dont la diffusion est prévue début 2013 sur TF1.

Tout en assurant également la promotion de la Champagne-Ardenne, ces initiatives apportent une dimension nationale à la politique de soutien volontaire à la création cinématographique régionale.

Objet : Sport

Le CESER prend acte de la réouverture du soutien aux clubs et comités départementaux. Il ne peut cependant se satisfaire de voir que cette aide se limite exclusivement à solder des projets soutenus les années passées. Le CESER réitère à cet égard les observations qu'il avait émises lors du budget primitif. Le recentrage des dispositifs concernant le sport a notamment eu pour effet de faire sortir, du champ d'éligibilité aux aides régionales, une centaine de structures locales ou départementales.

Points Clés

Le CESER constate :

Culture

- ***les deux projets de long métrage.***

Sport

- ***la réouverture du soutien aux clubs et comités départementaux.***

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012
RAPPORTS SANS INCIDENCE
BUDGÉTAIRE

Rapporteur : **Georges d'ACHON**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

Objet : **Infrastructures et transports**

Concernant les propositions d'annulations sur autorisations de programmes, le CESER note qu'il ne s'agit pas d'un désengagement de la Région mais d'autorisations de programmes qui seront engagées à l'avenir, pour les infrastructures fluviales et aéroportuaires.

Le CESER prend acte d'un réajustement du budget primitif 2012 au titre de la contribution régionale pour l'exploitation des services TER, ce qui se traduit par l'inscription de 1,1 million d'euros en autorisation d'engagement et 3,1 millions d'euros en crédits de paiement.

En ce qui concerne les travaux du tronçon autoroutier de l'A 304, le montant des offres reçues ainsi que les actualisations de prix ont amené l'État à réestimer cette opération à 430 millions d'euros au lieu des 330 millions d'euros initiaux. En conséquence, la participation de la Région passe de 93,5 millions d'euros à 116,28 millions d'euros. Ceci oblige la Région à inscrire, au titre de 2012, 13 millions d'euros de crédits de paiement complémentaires, dont 6,5 millions d'euros pour cette décision modificative.

Le CESER juge pertinente la décision de la Région de n'inscrire que 6,5 M€ pour cette décision modificative, étant donné les retards probables et inhérents à ce type de chantier.

Objet : **Technologie de l'information et de la communication**

La Région a adopté la Stratégie de COhérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN) de Champagne-Ardenne en 2011. Au travers du projet « Haute-Marne Numérique », le département de la Haute-Marne en a été le précurseur. Le CESER apprécie que la Région accompagne, dès 2012, les premières tranches de réalisation de ce projet, ce qui va se traduire par une augmentation des crédits de paiement de 500.000 € au titre des investissements pour les infrastructures numériques.

Le CESER considère que la mise en œuvre de la SCORAN suit les préconisations formulées par le CESER dans son rapport sur le très haut débit. Le projet « Haute-Marne Numérique » va notamment permettre de répondre à une urgence de désenclavement de certains territoires ruraux tout en permettant le raccordement de zones d'activités sur lesquelles des entreprises envisagent de s'implanter.

Le CESER souligne que :

- ***la mise en œuvre de la SCORAN suit les préconisations formulées par le CESER dans son rapport sur le très haut débit.***

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 2012
RAPPORTS SANS INCIDENCE
BUDGÉTAIRE

Rapporteur : **Christophe GIRARDIN**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

Fonctionnement des établissements de formation paramédicale et en travail social

Le CESER souligne que la Région est amenée à suppléer le désengagement de Pôle emploi en matière de formation d'aides-soignants (prise en charge de 102 formations sur un total de 140). Il regrette que la collectivité régionale soit une fois de plus amenée à se substituer à un autre acteur alors que ses recettes sont contraintes.

Bourses paramédicales et en travail social

Le CESER rappelle son approbation de l'ouverture de l'octroi de ces bourses à l'ensemble des apprenants sans distinction de statut.

Cette mesure a un impact budgétaire important qui se traduit par l'inscription de plus de 2,6 M€ dans le cadre de cette décision modificative.

Ce dispositif a ainsi vu son nombre de bénéficiaires augmenter très fortement sur ces deux dernières années. Cela montre également une multiplication des situations de précarité des apprenants dans ces domaines. Le CESER souhaite pouvoir disposer d'information sur la ventilation de ces bourses entre les différentes formations.

Le CESER constate :

- **le désengagement de Pôle emploi en matière de formation d'aides-soignants ;**
- **l'impact budgétaire important de l'ouverture du dispositif « bourses paramédicales et en travail social ».**

Le CESER souligne :

- **que la collectivité régionale est une fois de plus amenée à se substituer à un autre acteur alors que ses recettes sont contraintes.**

Le CESER souhaite :

- **disposer d'information sur la ventilation des bourses paramédicales et en travail social entre les différentes formations.**

**FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI :
BILAN D'EXÉCUTION 2010-2011
ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION
2012-2013**

**FORMATION DES DEMANDEURS
D'EMPLOI :
BILAN D'EXÉCUTION 2010-2011
ET RÉSULTATS DE LA CONSULTATION
2012-2013**

Rapporteure : **Marie-Claude BRIET**

Séance Plénière du 15 juin 2012

Avis adopté à l'unanimité

Le marché du travail en Champagne-Ardenne prive de plus en plus de Champardennais d'un emploi, et ce, de façon durable : hausse générale du chômage, courbe ascendante continue pour les moins de 25 ans et les seniors, etc. Dans ce contexte, l'accès à la formation des demandeurs d'emploi est, dans notre région, une urgence absolue. Pourtant, malgré le travail de la Région pour maintenir ses objectifs, l'accès à la formation des demandeurs d'emploi est de plus en plus difficile.

Objet : Programmation 2012-2013 (marchés et subventions)

La formation professionnelle évolue dans un contexte instable et complexe : transformation du cadre de mise en œuvre stratégique et opérationnelle (CPRDFP), incertitude économique, bouleversements réglementaires, transferts de charges et contraintes budgétaires.

Le CESER salue les efforts de la Région et de ses services pour faire vivre la politique de formation tout au long de la vie et d'élévation des niveaux de qualification, en dépit de ces incertitudes. Ceci se traduit par une démarche globale de mise en cohérence des formations, de coordination des acteurs et de mobilisation de l'intelligence collective dans la logique de sécurisation des parcours professionnels.

Face aux enjeux et malgré le manque de moyens de ses partenaires pour répondre aux besoins croissants de formation, la Région assume ces nouvelles charges financières, dans le souci d'égalité de traitement des personnes et d'équité territoriale. Ainsi, depuis 2010, ses choix, que le CESER considère pertinents, ont conduit à une augmentation de 20 % du budget alloué à la formation professionnelle. L'offre s'est diversifiée, les partenariats se sont organisés, la réactivité et l'adéquation aux besoins des branches professionnelles se sont amplifiées. En conséquence, les dispositifs se sont complexifiés, rendant difficiles leur appréhension, leur analyse et leur évaluation. Le CESER souligne l'intérêt des expérimentations multiples et la recherche de qualité des méthodes d'évaluation. Il appréhende toute la difficulté de la tâche et insiste sur l'urgence de la création de l'Observatoire de l'insertion prévue dans le CPRDFP pour favoriser une meilleure lisibilité des offres et leur impact en temps réel. Enfin, le CESER constate que le nombre de réponses continue à s'affaiblir dans le PRF 2012-2013 pour atteindre un taux moyen largement inférieur à 2 réponses par lot. Il rappelle la préoccupation qu'il avait soulignée à ce sujet dans la saisine sur « *L'appareil de formation continue en Champagne-Ardenne* » et invite la Région à lancer une étude auprès des organismes de formation qui ont téléchargé l'appel d'offres, sans y répondre, pour en connaître les raisons.

Objet : Bilan d'exécution du PRF 2010-2011

Dans le bilan d'exécution du PRF 2010-2011, 85 % des stagiaires se déclarent satisfaits de l'accompagnement mis en œuvre par les organismes de formation. En revanche, il semble que la mise en place de cet accompagnement sur les actions à recrutement régional s'avère plus difficile. Le CESER, convaincu que l'accompagnement constitue un des paramètres essentiels de réussite vers l'insertion professionnelle, réaffirme la nécessité d'un travail partenarial pour construire et/ou consolider la fonction d'aide à l'insertion dans les organismes de formation professionnelle.

Le CESER salue :

- *les efforts de la Région et de ses services pour faire vivre la politique de formation tout au long de la vie et d'élévation des niveaux de qualification, en dépit des incertitudes.*

Le CESER souligne :

- *l'intérêt des expérimentations multiples, la recherche de qualité des méthodes d'évaluation, et appréhende toute la difficulté de la tâche.*

Le CESER insiste :

- *sur l'urgence de la création de l'Observatoire de l'insertion prévue dans le CPRDFP pour favoriser une meilleure lisibilité des offres et leur impact en temps réel ;*
- *sur la nécessité d'un travail partenarial pour construire et/ou consolider la fonction d'aide à l'insertion dans les organismes de formation professionnelle.*

Le CESER constate :

- *que le nombre de réponses continue à s'affaiblir dans le PRF 2012-2013 pour atteindre un taux moyen largement inférieur à 2 réponses par lot.*

**PLAN CLIMAT AIR
ÉNERGIE RÉGIONAL**

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE RÉGIONAL

Rapporteur : **Bruno MALTHET**

Avis adopté à l'unanimité

Séance Plénière du 15 juin 2012

Le bureau du CESER du 13 mars 2012 a adopté un avis concernant la première version du Plan Climat Air Énergie Régional (PCAER) dans le cadre de la consultation qui courait du 20 janvier 2012 au 20 mars 2012.

Le CESER constate dans le « Rapport et conclusions de la consultation et de la concertation » que, malgré l'importance du projet et les délais très courts de la consultation, 83 avis ou observations ont été formulés par différents organismes.

D'une manière générale, le PCAER, dans sa version de mai 2012, reprend l'essentiel des préconisations du CESER, qu'il s'agisse de demandes d'informations, de préconisations ou d'ajustements proposés pour des indicateurs.

Plus en détail, le CESER constate que des précisions sont apportées pour distinguer la part du transport aérien dans les émissions de gaz à effet de serre. Il regrette néanmoins que la référence ne concerne que l'année 2005, sans autres perspectives, alors que l'aérien civil est amené à se développer. Les pilotes de l'élaboration du PCAER reconnaissent tout l'intérêt d'une comparaison des consommations d'énergie entre la Champagne-Ardenne et des régions voisines de référence. Concernant la non prise en compte de l'énergie grise dans les bilans régionaux de consommation d'énergie, le CESER prend note des explications avancées.

Les remarques formulées par le CESER à propos de certains indicateurs qui ne lui semblaient pas pertinents ont également été prises en compte, ceux-ci ayant été modifiés en conséquence. Quelques préconisations du CESER ont été traduites, dans le document, sous la forme d'encadrés appelés « points de vigilance », s'agissant notamment du bois-énergie et des émissions de polluants atmosphériques ou bien encore de l'énergie produite grâce à l'incinération des déchets.

Le CESER considère donc que les principales préconisations qu'il a formulées dans les dix grands thèmes abordés par le PCAER ont été suivies et le texte de la version de mai a été adapté. Le CESER apprécie que certaines de ses interrogations (ex. : irrigation, Zone de développement de l'éolien du premier Schéma Régional Éolien – SRE) fassent l'objet de précisions et d'explications argumentées dans le rapport de consultation.

Le CESER regrette, en revanche, qu'aucune précision ne soit apportée pour tenter de développer un outil capable de mobiliser le tissu industriel champardennais afin de créer une filière industrielle locale de production d'éoliennes.

En outre, le CESER tient à affirmer qu'il est illusoire de croire que le report d'une partie du transport de fret de la route vers le ferroviaire ou la voie d'eau se fera sans une véritable orientation politique nationale qui pour se traduire dans les faits doit être prescriptive et économiquement concurrentielle.

Le CESER remarque que, dans le SRE, les zones boisées de plus de 25 ha sont déclassées en « autres contraintes » alors qu'elles figuraient dans les « contraintes stratégiques ». Aucune justification expliquant cette modification ne figure dans le rapport de consultation. Aussi, le CESER demande que ces zones boisées soient maintenues dans les « contraintes stratégiques ».

Si le CESER est donc globalement satisfait, il tient tout de même à rappeler que le PCAER reste un schéma qui doit donc être complété par des plans d'action pour le rendre opérationnel et déclinable sur les territoires. Le CESER restera vigilant sur ce point et souhaite que cette phase opérationnelle soit déclinée rapidement et demande à être tenu informé de la déclinaison du PCAER sur les territoires.

Le CESER constate que :

- **83 avis et observations ont été formulés ;**
- **le PCAER, dans sa version de mai 2012, reprend l'essentiel des préconisations qu'il avait émises ;**
- **des précisions ont été apportées pour distinguer la part du transport aérien dans les émissions de gaz à effet de serre ;**
- **des préconisations qu'il avait émises ont été traduites, dans le document, sous forme d'encadrés appelés « point de vigilance » ;**
- **certaines de ses préconisations qui n'ont pas été retenues ou interrogations fassent l'objet de précisions et d'explications argumentées dans le rapport de consultation ;**
- **les zones boisées de plus de 25 ha sont déclassées en « autres contraintes ».**

Le CESER regrette que :

- **concernant le transport aérien, la référence soit l'année 2005, sans autres perspectives ;**
- **qu'aucune précision ne soit apportée pour créer une filière industrielle locale de production d'éoliennes.**

Le CESER préconise que :

- **les zones boisées soient maintenues dans les « contraintes stratégiques ».**

Le CESER demande :

- **à être tenu informé de la déclinaison du PCAER sur les territoires.**

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL
DE CHAMPAGNE-ARDENNE
HÔTEL DE RÉGION
5 RUE DE JÉRICO
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

TÉL : 03 26 70 31 79

FAX : 03 26 21 69 76

MAIL : ceser@cr-champagne-ardenne.fr

SITE WEB : <http://www.ceser-champagne-ardenne.fr>